



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés affectés à Mayotte,
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES avec affectation à Mayotte ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES avec affectation locale à Mayotte, section histoire et géographie, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Présidente

Mme Catherine BIAGGI
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidents

Mme Loetizia FAYOLLE
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale
M. Kevin SUTTON
Maître de conférences des universités

Académie de MAYOTTE

Académie de GRENOBLE

Secrétaire général

M. Philippe BARRIERE
Professeur de chaire supérieure

Académie de GRENOBLE

Membres du jury

Mme Nathalie BERIOU
Professeure agrégée

Académie de NICE

M. Franck BESQUEUT
Professeur certifié

Académie de LYON

M. Anli BOURA
Professeur certifié

Académie de MAYOTTE

M. Pierre DENMAT
Professeur agrégé

Académie de VERSAILLES

Mme Christelle DRUET
Professeure certifiée

M. Fabien FRAISSE
Professeur agrégé

M. Vincent HERAIL
Professeur agrégé

Mme Nadège HUART
Professeure certifiée

M. Clément KAMOULY-LE CRANN
Professeur certifié

M. Pascal MARSILLOUX
Professeur agrégé

Mme Mouniati MOANA ABDOU CHAKOUR
Professeure agrégée

Mme Anne PARILLAUD
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Mme Sylvie SANGARNE
Professeure agrégée

M. Anthony-Marc SANZ
Professeur agrégé

Académie de REIMS

Académie de BESANCON

Académie de GRENOBLE

Académie de LA REUNION

Académie de MAYOTTE

Académie de CLERMONT-FERRAND

Académie de BORDEAUX

Académie de PARIS

Académie de LYON

Académie de NICE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 14 mars 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU